



Hérault



Lozère



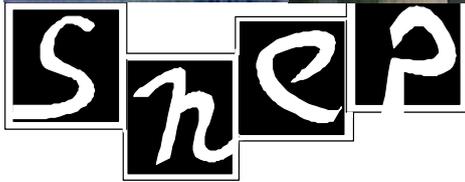
Gard



P. Orientales



Aude



# MONTPELLIER



## N° 294 Juin 2012

Syndicat national de l'EPS  
SNEP Montpellier  
N° ISSN : 01524720  
N° CPPAP : 0612506069

Imprimé par nos soins  
Bimestriel  
Prix au numéro :  
2 euros

Directeur de la publication  
Alain Goudard  
FSU 26 bis rue bec de Lièvre  
30900 Nîmes

### Sommaire

**Page 2 :** Bilan des CAPA

**Page 3 :** Bilan du mouvement Intra 2012

**Page 4 :** stage « précaires EPS »

**Page 5 :** l'inspection inspectée, inscription à l'UFR-STAPS, accès aux piscines sur Montpellier

**Page 6 :** Politiques publiques pour l'EPS et l'UNSS

# Pour faire aboutir nos revendications, appliquons la théorie du "Marquage à la culotte"



Edito **TOUTE LA PROFESSION CONCERNÉE PAR UN PLAN D'URGENCE EN EPS ET DANS L'ÉDUCATION.**

### Impulser un nouveau souffle sans tarder !

Après la légitime satisfaction d'avoir contribué à la défaite électorale du précédent gouvernement, et tourné la page du mépris des personnels et de leurs représentants, nous devons rapidement et énergiquement tout mettre en œuvre pour éviter une rentrée difficile dans notre Académie. Notre rôle est d'améliorer le mouvement catastrophique qui provoque beaucoup de souffrance chez les collègues qui en sont victimes.

### Cette période est très active pour le SNEP

Elle consiste, pour les commissaires paritaires élus, à contrôler et vérifier les vœux et barèmes des collègues dans le cadre du mouvement intra académique 2012, et à contrôler les 671 promouvables à la hors classe dans le corps des profs et CE d'EPS.

### Un temps fort particulièrement sensible pour les 202 demandeurs de mutation cette année !

Le choix rectoral d'affecter 26 supports berceaux sur des postes publiés par SIAM, après la fermeture du serveur académique, interfère sur les vœux émis et ampute d'autant les possibilités de mobilité des personnels. On peut comprendre l'émotion légitime que cela génère quand il s'agit de réaliser un nouveau projet de vie sans maîtriser avec certitude les aléas d'un mouvement à l'aveugle.

### Mettre en œuvre un plan d'urgence

Dans le second degré, le SNEP avec le SNES et le SNUEP appellent l'ensemble des personnels à se réunir dès à présent dans tous les établissements pour recenser les besoins urgents et les revendications nécessaires pour la rentrée 2012.

C'est le sens de l'interpellation du Recteur, pour permettre à nos collègues stagiaires de bénéficier d'un service déchargé d'un tiers temps. Le ministre V. Peillon s'est engagé à revenir sur les mesures « Chatel », et propose trois heures de décharge. Aujourd'hui, il doit tenir compte de l'annulation par le conseil d'état des décrets sur la mastérisation et revoir la formation dans son ensemble.

Il est indispensable que les stagiaires soient affectés sur des blocs de moyens provisoires (BMP) et des HSA, et non sur les seuls postes vacants.

Nous avons fait des propositions au rectorat dans ce sens ! Plus que jamais, sur les dossiers au cœur du métier, l'ensemble de la profession doit se retrouver avec le SNEP pour défendre l'EPS et le Sport scolaire. L'enjeu est essentiel car il en va de l'orientation politique qui sera donnée pour les 5 ans à venir.

Patrick Bassis et marc Ferrara

*Le SNEP FSU vous souhaite d'excellentes vacances*

# INFOS CORPO

## AVANCEMENT D'ECHELON PROF. EPS Classe Normale (CAPA du 28/11/2011)

Nous publions ci-dessous, par échelon, le barème du ou de la dernier(e) collègue promu(e) au Grand Choix ou au Choix. En cas d'égalité de barème, le départage des candidats s'effectue en tenant compte de l'ancienneté dans le corps.

Ph. Déchaud

Echelon	GRAND CHOIX (30%) 215 promouvables... 64 promu(e)s	CHOIX (5/7ème) 153 promouvables... 109 promu(e)s
5 ème	-	-
6 ème	81,00 à égalité	80,30
7ème	85,50	82,00
8ème	87,80	86,00
9ème	90,50 à égalité	88,00 à égalité
10ème	93,00	90,80 à égalité
11ème	95,00 à égalité	94,00 à égalité

## ACCES A LA HORS CLASSE AGREGES (CAPA du 27/04/2012)

Rappel 2010-2011 : - **7 collègues promus, dont 1 du supérieur. Tous au 11<sup>ème</sup> échelon, avec une moyenne de 2 années d'ancienneté**

- Age moyen des promus : **54 ans.**
- Barre d'accès à la hors classe : **266 pts.**

Les propositions définitives relèvent de la compétence de la CAPN qui examine les listes émanant des CAP académiques.

2011-2012 : **37 collègues proposés** sur **112** promouvables sur la liste académique pour la CAPN.

Nous avons alerté l'administration de la nécessité d'anticiper sérieusement, l'an prochain, la situation des collègues

barrés par le parcours de carrière. **2 collègues ayant un avis exceptionnel au 11<sup>ème</sup> échelon depuis au moins 4 ans, privés des points de parcours de carrière,** sont exclus de la liste des proposés par le Recteur. Nos réflexions jugées « constructives » par le Recteur l'ont conduit à proposer un groupe de travail préalable pour les années à venir.

Nous avons fait remarquer des disparités, des contradictions ou « bavures » (?) dans un certain nombre d'avis de chefs d'établissement, concernant des collègues au 11<sup>ème</sup> échelon. Certains chefs d'établissement n'utilisent pas tout leur contingent d'avis « très favorable ». D'autres, et certains IPR, dégradent leur avis pour une note identique, voire inférieure à l'an dernier.

Patrick Bassis

## ACCES AU CORPS DES AGREGES par Liste d'Aptitude (CAPA du 20/03/2012)

Rappel : Les propositions définitives relèvent de la compétence de la CAPN qui examine les listes émanant des CAP académiques.

**6 collègues, dont 1 affecté dans le supérieur, ont été proposés par le Recteur sur 48 dossiers. 44 collègues du second degré et 4 du supérieur** ont été jusqu'au bout de leur démarche en déposant un dossier complet : **23 collègues femmes, 25 collègues hommes.**

Nous avons dénoncé cette année un déséquilibre sensible parmi les collègues proposés : 2 femmes pour 4 hommes.

**Sur les 15 possibilités offertes en EPS** au niveau National, **1 collègue a été promu** cette année pour notre académie.

**Celui-ci était au 6<sup>ème</sup> échelon de la hors classe avec une note pédagogique de 59pts.**

Nous avons à nouveau rappelé les revendications de la FSU (SNEP, SNES, SNESUP) :

- Augmentation des postes aux concours,
- Passer de 1 nomination par liste d'aptitude pour 7 titularisations, à 1 pour 5.

Bref, la porte d'accès au corps des agrégés par Liste d'aptitude reste très étroite, avec une moyenne de 0.5 promus par académie... sachant que certaines académies ont des poids très différents, avec des écarts de 1 à 8 départements.

Patrick Bassis

## ACCES A LA HORS CLASSE PROFESSEURS D'EPS (CAPA du 07/06/2012)

Il y avait cette année 662 collègues promouvables et 46 possibilités de promotions. Le barème du dernier promu (245.5 pts) est sensiblement inférieur à celui de l'an dernier (253 pts). En effet, pour la première fois dans notre académie, et malgré le gel du ratio promus/promouvables à 7%, il y avait un nombre plus important de promus (46) que de collègues au 11° échelon (43) au 31 décembre 2011.

L'effet cumulé, observé depuis plusieurs années, de la baisse très importante du nombre de professeurs d'EPS « classe normale » dans notre académie, dûe à une succession de calibrages très faibles au mouvement inter-académique, et du nombre important de départs à la retraite, aurait donc permis, sans élément de barème particulier, l'accès à la HC de 3 collègues au 10° échelon. Paradoxalement, ce n'est pas 3 mais 13 collègues au 10° qui sont promus à la HC, alors que 10 collègues au 11° échelon devront attendre une hypothétique promotion encore une année au moins ! C'est bien cette situation, due à l'application d'un barème qui tend plus à « éliminer » qu'à « promouvoir », que le SNEP-FSU conteste, car nous considérons qu'elle est contraire au principe de fonction publique de carrière.

Dans notre académie, en l'état actuel de la structure et du poids de chaque élément du barème et du blocage du ratio à 7%, 8 collègues actuellement au 11° échelon ne parviendront pas, avant leur départ en retraite, à accéder au grade HC. Mais pour une frange non négligeable de la profession, déjà au 11° échelon ou encore au 10° échelon, le problème ne sera pas tant d'accéder au grade HC mais bien d'en atteindre le 7<sup>ème</sup> échelon. En effet, l'accès au grade HC à un moment très avancé de la carrière, ne leur permettra pas, faute de temps, de partir à la retraite avec l'indice majoré 783.

Pour le SNEP-FSU, chaque collègue doit pouvoir accéder à l'indice terminal de la HC. Or la situation actuelle est très éloignée de cette revendication. C'est pourquoi nous combattons les procédures mises en place depuis 2005 qui prétendent reconnaître le mérite, mais qui font fi de la carrière des collègues. Monsieur le recteur sait très bien qu'en maintenant en l'état les éléments du barème, un passage à l'ancienneté au 10° et 11° échelon, un retard d'inspection, une baisse de note pédagogique ou un avis à la baisse du corps d'inspection, un conflit avec le chef d'établissement... risquent d'amputer leur possibilité d'accéder à la HC, alors que la désindexation des salaires sur l'inflation au travers le gel du point d'indice est elle bien automatique pour tous !

C'est pourquoi le SNEP, avec la FSU, entend, à l'occasion de la conférence sociale de juillet prochain mise en place par le nouveau gouvernement, porter les revendications pour la relance du pouvoir d'achat de tous les salariés du secteur public et du secteur privé. Au cours de cette conférence, le SNEP et la FSU demanderont :

- Que soit mis fin au « nouveau management public », et donc la suppression des éléments liés au mérite dans l'avancement et le changement de grade des personnels.
- Que soit mis fin au gel des salaires.
- Que la revalorisation des missions des personnels se traduise notamment par une augmentation du point d'indice et une refonte de la grille des salaires dans la fonction publique d'éducation.

Philippe Déchaud

## MOUVEMENT INTRA 2012 : LA CATASTROPHE ANNONCEE !

Comme nous le prévoyions dans le bulletin précédent (n°293 -mai 2012), le mouvement INTRA 2012 est le plus catastrophique depuis la mise en place du mouvement déconcentré. Le blocage du mouvement est la conséquence d'une politique de suppression de postes qui réduit d'année en année la mobilité des candidats à mutation, cumulée au retrait de 4 postes en établissement ECLAIR pourvus dans le cadre du mouvement ECLAIR NATIONAL, et des 26 supports réservés aux professeurs stagiaires.

S'ajoute à ce sombre tableau l'attribution contestable d'un certain nombre de bonifications au titre du handicap qui bloquent l'accès à des zones très demandées de notre académie.

Pour permettre une plus grande fluidité du mouvement, nous sommes aussitôt intervenus auprès du recteur pour qu'il mette tout en œuvre afin, entre autres, que l'affectation des stagiaires (FSTG) se fasse sur des BMP et des blocs d'HSA. Cela aurait

simultanément permis la mise en place effective d'un allègement significatif de service pour les stagiaires et l'utilisation pour le mouvement des postes berceaux ainsi libérés.

Malgré nos multiples interventions, courriers et audiences au rectorat, **à l'heure où nous écrivons ce bulletin** les réponses apportées ne sont pas à la hauteur des possibilités et des attentes. En effet, concernant les supports, 2 seulement ont été remis au mouvement, ce qui est très en dessous des moyens attribués par le nouveau Ministre (équivalent en HP d'au moins 4 emplois).

**C'est la raison pour laquelle nous avons appelé la profession à se rassembler devant le rectorat à la veille de la FPMA**, instance paritaire académique qui doit arrêter les affectations à titre définitif en établissement et en ZR pour la rentrée 2012.

## PHASE D'AJUSTEMENT des TZR : lundi 09 juillet 2012

Affectation provisoire (à l'année) ou rattachement des TZR à l'intérieur de leur zone.  
Une permanence téléphonique aura lieu le lundi 09 juillet à partir de 17 heures au :

**04 67 15 16 39**  
**04 67 15 00 91**

## CONGES FORMATION 2012-2013

Comme nous l'indiquions dans le compte-rendu du GT « congés formations » publié dans le bulletin académique 293 - mai 2012, nous portons à votre connaissance la liste des 5 candidatures retenues pour l'attribution d'un congé de 6 mois :

- Corps des Professeurs d'EPS :
- BOTELLA Claire - LP Jules FIL - Carcassonne (22 pts)
  - NEGRAIL Benoit - Clg Grazaillies - Carcassonne (21 pts)
  - ERNOUX Christophe - Clg Roger Contrepas - Marsillargues (21 pts)
  - DEVIU Anne - Clg Jean Amade - Ceret (20 pts)

Corps des professeurs Agrégés :

- aucune demande n'a été retenue cette année

### Les conséquences des réformes du précédent gouvernement sur les postes EPS mis au mouvement 2012

Faisons un petit retour en arrière, avant les réformes de 2004 et 2010 sur les retraites...

Les enseignants nés avant le 31 octobre 1952 auraient pu prétendre aux droits à la retraite et laisser un poste vacant pour le mouvement 2012. Ils sont au nombre de 85 cette année.

58 collègues ont renoncé à partir, pour la plupart les conditions de décote (retenue sur le % de salaire brut), pour ceux qui n'ont pas atteint le nombre de trimestres travaillés suffisants, sont telles qu'ils se trouvent trop pénalisés financièrement...

	11	30	34	48	66	Total
Née avant le 31/10/1952	8	19	41	1	16	<b>85</b>
Ne partent pas	8	12	28	0	10	58
Partent au 31/10/2012, au plus tard	0	7	10	1	4	27
Postes en Etab au mouvement 2012	0	7	10	1	4	<b>22</b>
Postes supprimés	0	1	4	0	0	5

27 collègues libèrent leurs postes et certains partent en ayant largement dépassé la limite d'âge afin d'atteindre le taux maximum de 75%. La situation n'est pas prête de s'améliorer, puisque l'application de la règle des 62 ans n'est pas encore totale.

Rien ne nous empêche de faire d'autres propositions au nouveau gouvernement : Retraite à 60 ans avec 37.5 annuités de cotisation et 75% du traitement. Ce sont les mandats de la FSU, nous continuons à les porter.

Eric Bachelart

### « NON-TITULAIRES »

Hakim Dib

Le SNEP FSU a mis en place un stage syndical en direction des collègues non titulaires afin :

- De les informer sur la nouvelle loi relative à l'accès à l'emploi titulaire,
- De débattre avec eux de la situation de la gestion des non titulaires dans l'académie,
- De proposer d'agir pour l'amélioration des conditions d'emploi.

Le stage était animé par Anne Galmiche, secrétaire nationale. Malgré des difficultés pour contacter l'ensemble des non-titulaires de l'académie, faute d'adresse postale, numéro de téléphone et/ou adresse électronique privée, malgré des délais très courts de convocation, le stage a réuni 14 collègues et une dizaine d'autres qui se sont excusés de ne pouvoir y participer. Le SNEP considère que c'est un succès. Cela représente 50% des collègues NT de l'académie (60).

Pour vous permettre de connaître un peu mieux ce que contient la loi, vous pouvez vous reporter aux informations que nous publions sur les sites du SNEP <http://www.snepfsu.net/corpo/actuanontit.php> et de la FSU <http://fsu.fr/-situation-des-agents-non-titulaires>

Le projet de Titularisation/CDIisation se caractérise en 3 dispositifs :

#### 1) LE DISPOSITIF DE TITULARISATION :

Le dispositif est étalé sur quatre ans à compter du **13 mars 2012, date de publication de la loi.**

#### 2) LA MESURE PONCTUELLE DE CDIISATION :

Seuls les agents en fonction à la date de la publication de la loi, **soit le 13 mars 2012, et justifiant de 6 ans de service dans les 8 dernières années précédant cette date**, seront concernés.

#### 3) L'ACCÈS AU CDI (LOI DE JUILLET 2005 MODIFIEE)

Au-delà de la mesure ponctuelle de CDIisation (Voir ci-dessus), pour qu'un agent non-titulaire de l'Etat puisse avoir accès au CDI, plusieurs conditions sont à réunir. La loi clarifie notamment la notion de continuité. Elle inscrit désormais la tolérance de **quatre** mois d'interruption entre deux contrats sans perdre le bénéfice de la continuité.

Pour connaître les conditions à réunir, le calcul de l'ancienneté et toutes autres questions sur votre situation personnelle, nous vous invitons à vous renseigner auprès de Anne Galmiche :

[anne.galmiche@snepfsu.net](mailto:anne.galmiche@snepfsu.net)

Pour conclure, le SNEP fait la proposition d'associer 2 ou 3 collègues volontaires pour travailler avec Atmane BENRABIA sur le dossier « non-titulaire » de l'académie (notamment sur les règles de recrutement, de rémunération et de son évolution, ...). Atmane BENRABIA est représentant des collègues non-titulaires EPS suite aux élections professionnelles d'octobre 2011. Il siègera à la Commission Consultative Académique dans la délégation de la FSU.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter :  
[dhen30@wanadoo.fr](mailto:dhen30@wanadoo.fr) et/ou 06 16 99 32 55.

## L'inspection ...inspectée (2)

Dans la suite de notre rubrique désormais permanente, la relation socle/programme est aujourd'hui l'objet d'étude, parce qu'elle est interprétée et instrumentalisée pour établir un certain mode de relation aux collègues.

### Que disent donc les textes ?

« Bien que désormais il en constitue le fondement, le socle ne se substitue pas aux programmes... il n'en est pas non plus un condensé » (définition du socle, 2006).

Le texte programme collège (2008) est tout aussi explicite. Les compétences à acquérir au collège s'organisent autour des compétences propres à l'EPS et des compétences méthodologiques et sociales. Les compétences attendues dans les APSA en sont la concrétisation.

Quant à la relation socle / programme, les rédacteurs ont été très prudents lorsqu'ils indiquent que « s'inspirant (souligné par nous) du texte relatif au socle commun, les compétences attendues représentent un ensemble structuré d'éléments : des connaissances, des capacités, des attitudes ».

Ainsi donc, lorsqu'un inspecteur insiste sur « la prise en compte obligatoire du socle dans l'enseignement » et la traduit en une injonction à décliner les apprentissages en connaissances, capacités, attitudes, il interprète l'esprit et la lettre des textes de référence. Il balaye d'un revers le débat théorique et pratique autour du socle et de la conception de son contenu.

Le rapport distancié qu'entretient la profession au socle est marqué par une lutte collective exemplaire : les 450 000 signatures de la pétition « Pas d'éducation sans éducation physique et sportive », puis les interventions en Conseil Supérieur de l'Éducation : les références à l'EPS dans le texte du socle sont TOUTES le résultat d'une bataille d'amendement menée par le SNEP et la FSU !

L'instrumentalisation à laquelle j'ai fait référence en début d'article, consiste à imposer un cadre théorique contestable, controversé, peu opérationnel parce qu'il aboutit à une atomisation des items. Sa fonction porte alors plus sur la nature de la relation qui s'établit à l'enseignant inspecté : avant tout, mettre celui-ci dans une situation « théorique » où il sera déstabilisé et fragilisé. Pourront alors découler la culpabilisation, l'infantilisation. Il s'agit bien d'une forme inacceptable de management, fondée sur la domination et dont le stade ultime est bien celui de l'humiliation.

Contraindre quand on ne peut pas convaincre : il s'agit d'une vraie philosophie de l'éducation !

Alain Goudard

### Piscines pour les scolaires et/ou piscines pour le public

Les piscines accueillent une grande diversité d'utilisateurs : clubs, scolaires du 1<sup>o</sup>, cours d'EPS pour les collégiens et lycéens, associations, clubs,... et ouverture au public.

Pour les collégiens, « le savoir nager » est une priorité des programmes. Pour les Lycéens, « la natation de vitesse » et « le sauvetage » permettent d'apporter une réponse aux exigences de diversité des compétences demandées pour la certification au Bac.

La décision de la Communauté d'Agglomération de Montpellier de modifier les horaires des scolaires en les limitant en fin de demi-journée (11h-12h et 16h-17h), pour augmenter les possibilités d'ouverture au public, pénalisent beaucoup d'établissements dont le temps de déplacement ne permet pas un retour à l'établissement pour 12H et pour 17H.

Le **SNEP FSU** est intervenu auprès du Directeur du Service des Sports de Montpellier, ainsi qu'au niveau du Conseil Général, pour dénoncer le manque de concertation et la difficulté pour les établissements de rentrer dans le cadre de ces nouveaux horaires.

Dans le même temps, nous avons demandé aux établissements pénalisés d'intervenir auprès du Conseil Général et de l'Agglo de Montpellier, car nous avons le sentiment que l'apprentissage de la natation dans le cadre des cours d'EPS n'apparaît plus comme une priorité.

Marc Ferrara

## L'inscription en première année de licence à l'UFRSTAPS de Montpellier se ferait par tirage au sort des candidats.

L'information provoque beaucoup d'émoi parmi les parents et les lycéens particulièrement motivés par ce cursus de formation.

Le **SNEP FSU** fait le point sur ce dossier.

À la rentrée 2011, 950 étudiants ont intégré l'UFRSTAPS. La structure n'avait pas les moyens d'assurer une première année dans des conditions satisfaisantes. En Octobre 2011, le Recteur de l'académie a fixé les capacités d'accueil en licence 1 à 650 étudiants pour la rentrée 2012. Cette information a été mise sur le site de l'UFR, a été donnée au forum étudiant de janvier et à la journée « planète STAPS » d'avril. Les postulants pouvaient aussi s'inscrire sur d'autres académies (sauf Bordeaux), qui ne connaissent pas le sureffectif.

Aujourd'hui, 572 candidats de l'académie postulent pour la rentrée prochaine: ils sont prioritaires, mais l'UFR doit réserver des places suffisantes pour les redoublants de première année; il est probable qu'ils soient 150. La somme des 572 néo bacheliers + 150 redoublants est de 722 étudiants soit 72 en surnombre. Le taux d'échec au baccalauréat étant d'environ 15%, le nombre de postulants devrait baisser et permettre de revenir au seuil de 650.

Le directeur de l'UFRSTAPS, M. Delignières, annonce ainsi pouvoir accueillir tous les postulants de l'académie. Si ce n'est pas le cas, et comme le précise le code de l'Éducation qui interdit toute sélection à l'entrée à l'université, la seule solution légale qui reste est le tirage au sort des candidats. L'application Admission PostBac, qui permet de s'inscrire en formation post baccalauréat, précise cette éventualité.

Certains candidats viennent d'être avertis qu'ils sont inscrits sur une liste d'attente. Pour les jeunes, et notamment ceux qui ont suivi l'option EPS au lycée, cette annonce peu avant le BAC est insupportable, car leurs projets semblent remis en cause. **La liste définitive des inscrits sera réajustée à partir du 12 juillet**, après l'annonce des résultats au baccalauréat et du nombre de redoublants. C'est une annonce très tardive, nous voulons croire qu'elle sera positive pour tous les candidats de l'académie qui auront réussi le Baccalauréat.

La capacité d'accueil de l'UFRSTAPS est insuffisante, vu le nombre de candidats (2400), mais une question émerge : Y a-t-il des débouchées au sortir des formations STAPS qui justifieraient raisonnablement d'offrir plus de places ?

Nous le pensons, comme nous pensons qu'il faut développer dès le lycée des options liées aux domaines des APSA. Il faut alors que l'université, qui est chiche en dotation, abonde la filière en moyens pour satisfaire la demande. Sinon, la situation pour les années à venir risque de perdurer.

Nous constatons que le taux de redoublement est très élevé en première année (400/850 avant les épreuves de rattrapage); il y a sûrement un phénomène d'adaptation aux études universitaires, mais aussi un problème de choix d'orientation. Les enseignants d'EPS connaissent les lycéens, ils doivent pouvoir les sensibiliser à ce problème en stimulant les plus motivés à faire ce choix, et notamment pour la filière « Education motricité » qui est en perte de vitesse, alors qu'elle détermine le vivier des futurs enseignants d'EPS. Mais ils peuvent aussi alerter ceux qui s'inscrivent par défaut pour leur éviter un échec inutile.

Nous vous encourageons à le faire.

Eric Bachelart

# Politiques publiques des Conseils Généraux et de la Région pour l'EPS et l'UNSS

(Synthèse réalisée à partir des documents de chaque département — Marc FERRARA ; Responsable dossier Equipement

	11	34	30	66	48	REGION
<b>Installations Sportives</b>	Mise à disposition gratuite des IS - Conventions tripartites (Sauf Narbonne) Natation : 17€/h Stade : 4 €/h Gymnase : 5€/h	Paiement des IS sous gestion municipale Gymnase C 12€45 Salle spécialisée (ou A) 8€/75 Stade, mur escalade Ext 9€25 Mur escalade Int /Ext. 3€95 Piscine+ MNS 50€20	IS intérieures 12.5€/heure. IS extérieures 9.05€/heure. Piscine 22.70€/heure et par ligne d'eau.	Convention tripartite règlement par le CG Piscine : 32€ la ligne d'eau /h Stade : 7 €/h Gymnase : 8.50€/h	Mise à disposition gratuite des IS. Conventions tripartites généralement mises en place. 2010 : 1 164 606 € 2011 : 1 039 308 € 2012 : 1 160 469 €(+11,65%)	Dotation pour la location des IS. Le reliquat non utilisé en location est utilisé en EPS l'année suivante 2010 : 1 164 606 € 2011 : 1 039 308 € 2012 : 1 160 469 €(+11,65%)
<b>Crédits pour la Natation</b>	Pas de limites selon le nombre de classes ou de séances Le nombre de créneaux disponibles limite le nombre de classes	Prise en charge 1 cycle de 10H Pour les classes de 6° (Piscine, transport, MNS)	Priorité pour les transports piscine pour les 6è et 5è Pour toutes les classes	Prise en charge par CG. Peu de piscines : priorité aux primaires, puis 6ème et classes d'examen	Pas de financement spécifique, les Etab financent les cycles natation en payant les lignes d'eau (peu de créneaux disponibles.)	Utilisable dans le cadre de la dotation pour les locations Dans le calcul de la dotation La natation représente 10% des horaires d'EPS
<b>Déplacements vers les IS</b>	Prise en charge 100%, pour toute APSA des programmes 2088 Sur facture réglée par Etab Un point par trimestre	Prise en charge des frais de transports sur facture	Entre 3000€ et maximum 10 000 € (en fonction des besoins pour l'équité)	Prise en charge intégrale par CG et CR	Prise en charge à 100% à hauteur de 10 déplacements vers les IS (les regroupements de classes sont souhaités).	Les déplacements sont remboursés aux ET, sur présentation des factures 2010 : 308 326 € ; 2011 : 246 421 €
<b>Crédits péda Fléchés EPS</b>	2€ par élève avec un montant minimum de 1000€ (Etab sous 500 élèves) Règlement sur facture acquittée dans l'année civile	3,15€ par élève et un montant minimum 200 élèves (Soit >630€)	2€40 par élève. Pas de montant minimum	Dotation de matériel au CG sur demande des Etab Crédits non fléchés pour l'EPS, attribués dans le cadre de la dotation globale de l'Etab	Pas de fléchage spécifique EPS pour des crédits pédagogiques. Le CG donne une enveloppe globale à l'établissement qui se charge ensuite de la répartition	Les crédits d'enseignements sont inclus dans la dotation de fonctionnement puis répartis par discipline (proposition votée au CA) Gros matériel : demande d'équipements « AGILE »
<b>Aide aux sections sportives (SS)</b>	Uniquement sur les frais de transport pour les entrainements 2000 €par section, limité à 4000€((2 Sections Sportives)	Pas d'aide particulière		Pas d'aide particulière	Le CG aide les SS dans les clg publics 3 catégories : Sup : 3049€ renommée nationale (St Gély) C1: 1525€ les plus dynamiques. C2: 763€ pour SS qui méritent d'être encouragées.	Aide pour les sections sportives et aide aux AS pour déplacements aux championnats de France 91 780 € (nous ne connaissons pas le détail de la répartition, SS et AS)
<b>Sport scolaire Aide aux AS</b>	Aide aux AS pour Ch de France 50% du coût sur facture	Projet NOUVEAU : Pour les élèves de 6° à la rentrée : Aide du CG aux familles pour régler la cotisation de l'AS : 14 €	Somme fléchée 300 € par AS depuis 2011. Dossier demandé aux AS.	Aide de 50% uniquement sur les déplacements pour CF	Aide exceptionnelle pour certains projets, intégrée à dotation globale (cross ET, participation championnat de France, etc...)	
<b>Sport scolaire Subvention versée à l'UNSS</b>	Fonctionnement 14 000€ Organisation de 3 raids 2500 € Récompenses 3000€ Aide orga Ch De France 1500€	En 2011 : Subvention à l'UNSS 465 00€ Prestations Hérault Sport 47145€	Fonctionnement UNSS 10 000€. Subvention destinée aux districts collèges 22 000€.	En 2011 : le CG a attribué 23000 € à l'UNSS 66 (inclus 10000€ pour l'aide au salaire la secrétaire)	En 2011 : Subvention à l'Unss 21595€ Fonctionnement 8120€ Dossiers spécifiques 11000€ Animation 2 475€	Versé aux DR et DD UNSS pour : Cnpt de France, Formation, Cros régional, jeux des Lycéens 100000€ en 2011, 103000€ en 2012 (dont 94000€ sur DR en 2012)
<b>Autres infos</b>	Part d'investissements pour IS 2010 : 38 000€ soit 0,62% 2011 : 78000€ soit 1,03% 2012 : 405000€ ; 5,09% (début financement gymnase Carcassonne)	Construction par le CG de 35 halles de sports depuis 2000, 3 Prévisions : Lodève livraison 2012/2013 ; Louplan fin 2014, Serignan réhabilitation fin 1°T 2013	Projets de 3 nouveaux collèges avec une halle de sports : Gallargues, Aubord et Bellegarde.		Pas de construction ou rénovation prévue. Le CG participe à tout projet des communes si mise à disposition pour les scolaires.	Investissement, construction rénovation entre 2010 et 2012 13 422 000 €